

MAIRIE DE DOMFRONT EN POIRAIE
Place de la Roirie – BP 59
DOMFRONT
61700 DOMFRONT EN POIRAIE
Tél : 02.33.30.60.60
Fax : 02.33.30.60.67

DECISION 2022-98

Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2122-22, du code général des collectivités territoriales portant délégation de missions complémentaires du conseil municipal au maire pour la durée de son mandat par délibération en date du 28 mai 2020 s'y rapportant,

Considérant le 4° de l'article L2122-22 du CGCT déléguant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de changer la chaudière de l'école Aliénor d'Aquitaine, une offre a été reçue :

SAS DURAND & MANSALLIER – La Fouchellière – 61700 LONLAY L'ABBAYE propose pour la fourniture et pose d'une chaudière Fioul, une offre commerciale pour un montant de 7 498.72 € HT soit un montant TTC de 8 998.46€.

La commission d'attribution

DECIDE :

- De retenir SAS DURAND & MANSALLIER – La Fouchellière – 61700 LONLAY L'ABBAYE pour la fourniture et pose d'une chaudière Fioul, pour un montant de 7 498.72 € HT soit un montant TTC de 8 998.46€.
- D'autoriser Monsieur le Maire de Domfront en Poiraise à signer tous documents à intervenir à cet effet.

Fait à DOMFRONT EN POIRAIE, le 06 octobre 2022

Le Maire,

Bernard SOUL



Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20221006-DECISION2022-98-AU
Date de télétransmission : 12/10/2022
Date de réception préfecture : 12/10/2022